



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/INF/46/7
25 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, pour information, le texte de la note ci-après que le Tribunal administratif des Nations Unies a adressée au Président de l'Assemblée générale.

ANNEXE

Note annuelle du Tribunal administratif des Nations Unies

1. A sa troisième session plénière, tenue à Paris le 20 décembre 1951, le Tribunal administratif des Nations Unies a décidé de communiquer chaque année une note au Président de l'Assemblée générale. Conformément à cette décision, le Tribunal a l'honneur de présenter la note ci-après pour l'année 1991.

I. NOMINATION DES MEMBRES DU TRIBUNAL PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

2. A sa 72e séance plénière, le 21 décembre 1991, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission (voir A/45/864), a nommé M. Ioan Voicu et M. Luis de Posadas Montero membres du Tribunal pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1991.

II. COMPOSITION DU TRIBUNAL EN 1991

3. En 1991, le Tribunal était composé comme suit :

M. Roger Pinto, Président
M. Jerome Ackerman, Premier Vice-Président
M. Ahmed Osman, Deuxième Vice-Président
M. Samar Sen
M. Arnold Kean
M. Ioan Voicu
M. Luis de Posadas Montero

III. QUARANTE-DEUXIEME SESSION PLENIERE

4. Le Tribunal s'est réuni en session plénière annuelle à New York le 15 novembre 1991, conformément au paragraphe 1 de l'article 5 de son règlement. Tous ses membres étaient présents.

IV. JUGEMENTS RENDUS EN 1991

5. En 1991, le Tribunal a tenu trois sessions de jugement, deux à New York, du 18 février au 1er mars et du 14 octobre au 15 novembre, et une à Genève du 6 au 31 mai. Pour les affaires qui ont donné lieu aux jugements indiqués ci-après, le Tribunal était composé de la manière suivante :

Affaire No 372 : Noble

(Noble contre le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies)
(Requête en révision et/ou
interprétation du jugement No 407.)
Jugement AT/DEC/50)

New York, du 12 au 25 février 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Voicu

* * *

Affaire No 484 : Stein

(Stein contre le Comité mixte de la
Caisse commune des pensions du
personnel des Nations Unies)
(Demande d'un fonctionnaire de la
FAO tendant à l'annulation de la
décision du Comité permanent du
Comité mixte de la Caisse commune
des pensions du personnel des
Nations Unies concernant le taux
d'accumulation appliqué à la période
d'affiliation du requérant à la
suite de la reprise de sa
participation à la Caisse des
pensions le 3 juin 1984.)
Jugement AT/DEC/524

New York, du 13 au 30 mai 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Voicu

* * *

Affaire No 485 : Kioko

(Kioko contre le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande présentée par un ancien
fonctionnaire du PNUE en faveur
duquel le Tribunal administratif a
rendu le jugement No 456 le
2 novembre 1989, alléguant que le

défendeur n'a pas exécuté le
jugement No 456 conformément aux
termes du paragraphe XVI de
celui-ci.)
Jugement AT/DEC/532

New York, du 21 au 24 octobre 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Osman

* * *

Affaire No 486 : Maneck

(Maneck contre le Comité mixte de la
Caisse commune des pensions du
personnel des Nations Unies)
(Demande d'un participant à la
Caisse des pensions tendant à
l'annulation d'une décision du
Comité permanent du Comité mixte de
la Caisse confirmant une décision du
Secrétaire du Comité mixte de
maintenir le requérant dans la
filière monnaie locale, sa pension
étant ajustée sur la base du montant
initial en schillings autrichiens
conformément au système d'ajustement
des pensions en vigueur à la date de
la cessation de service du
requérant.)
Jugement AT/DEC/514

New York, du 17 au 23 mai 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Voicu

* * *

Affaire No 502 : Rossman

Affaire No 503 : Sabbarese

(Rossman et Sabbarese contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

(Demandes présentées par un agent et un ancien agent des services généraux de l'Organisation des Nations Unies alléguant qu'ils avaient un droit acquis à être promus à la catégorie des administrateurs sans passer le concours prescrit par la résolution 33/143 de l'Assemblée générale.)
Jugement AT/DEC/534

New York, du 15 au 29 octobre 1991

M. Pinto, président
M. Osman
M. Voicu

* * *

Affaire No 514 : Giscombe

(Giscombe contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

(Demande présentée par un ancien fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies alléguant qu'il devait être indemnisé en vertu de l'article 11.2 d) (réduction de la capacité de gain) et non en vertu de l'article 11.3 (perte permanente d'une fonction corporelle) de l'appendice D du Règlement du personnel.)
Jugement AT/DEC/502

New York, du 19 octobre au 7 novembre 1990

New York, du 15 au 22 février 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Sen
M. Voicu

* * *

Affaire No 525 : Hamadeh-Banerjee

Affaire No 526 : Hamadeh-Banerjee

(Hamadeh-Banerjee contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

(Demande présentée par une fonctionnaire du PNUD évacuée à Riyad pour y accoucher mais qui a effectivement accouché à New York, alléguant qu'elle avait droit à une indemnité journalière de subsistance égale à 100 % du taux applicable à Riyad pour son séjour à New York; demande tendant à ce que le voyage de l'enfant soit autorisé de New York à Kaboul; demande tendant à ce que Genève (Suisse) soit considérée comme le pays d'origine de la requérante aux fins du congé dans les foyers.)

Jugement AT/DEC/509

New York, du 19 au 28 février 1991

M. Pinto, Président

M. Ackerman

M. Kean

* * *

Affaire No 527 : Hossain

(Hossain contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

(Demande d'indemnisation et/ou de réintégration présentée par un ancien agent des services généraux du PNUD, alléguant que la décision de ne pas renouveler son engagement pour une durée déterminée a été motivée par un parti pris; demande tendant au renvoi de l'affaire pour que la procédure suivie soit reprise, conformément au paragraphe 2 de l'article 9 du statut du Tribunal administratif.)

Jugement AT/DEC/528

Genève, du 16 au 27 mai 1991

New York, du 14 au 17 octobre 1991

M. Pinto, Président

M. Osman

M. Sen

* * *

Affaire No 530 : Petruc

(Petruc contre le Comité mixte de la
Caisse commune des pensions du
personnel des Nations Unies)
(Demande d'un participant à la
Caisse des pensions alléguant qu'il
a droit à une pension d'invalidité
en application de l'article 33 des
statuts de la Caisse des pensions.)
Jugement AT/DEC/522

Genève, du 13 au 30 mai 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Sen

* * *

Affaire No 531 : Fayache

(Fayache contre le Secrétaire
général de l'Organisation des
Nations Unies)
(Demande d'un fonctionnaire des
Nations Unies alléguant qu'il aurait
dû être promu à la classe D-1 à
l'occasion de l'examen des cas aux
fins de promotion en 1986;
allégation selon laquelle, en raison
de son pays d'origine, il a été
victime d'une discrimination de la
part du chef du Département.)
Jugement AT/DEC/507

New York, du 11 octobre au 2 novembre 1990
New York, du 19 au 27 février 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Osman

* * *

Affaire No 532 : Fallah

(Fallah contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (Demande d'indemnisation et/ou d'exécution de l'obligation invoquée présentée par une fonctionnaire de la catégorie des services généraux de l'Organisation des Nations Unies ayant réussi l'examen pour un poste d'assistante d'édition en janvier 1991. Allégation selon laquelle elle avait un droit acquis à une indemnité de fonctions à la classe G-5 pendant la période de 24 mois durant laquelle elle a occupé un poste G-5 au titre d'un engagement pour une période de stage. Demande tendant à être affectée à un poste d'assistante d'édition à la classe G-7, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 1985, avec une indemnité appropriée.)

Jugement AT/DEC/545

New York, du 16 octobre au 12 novembre 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Sen
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 533 : Kofi

(Kofi contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (Demande d'indemnisation présentée par un ancien fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies dont l'engagement pour une période déterminée n'a pas été renouvelé.)

Jugement AT/DEC/519

Genève, du 8 au 29 mai 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Kean
M. Voicu

* * *

Affaire No 534 : Parker

(Parker contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation présentée par un ancien fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies au motif que lors de la réorganisation du Département de l'information, le processus de sélection des candidats pour pourvoir les postes comportait des défauts et que cela lui a causé un préjudice.)
Jugement AT/DEC/511

New York, du 12 février au 1er mars 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Sen
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 535 : Bhandari

(Bhandari contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'une fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies tendant à ce que la classe à laquelle elle a été recrutée soit portée de P-2 à P-3.)
Jugement AT/DEC/506

New York, du 11 au 26 février 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Voicu
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 537 : Rosetti

(Rosetti contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'une fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies de la catégorie des services généraux alléguant qu'elle ne devait pas être obligée d'abandonner son statut international en raison de sa nomination et de sa promotion à un

nouveau poste de la catégorie des
services généraux.)
Jugement AT/DEC/508

New York, du 13 au 27 février 1991

M. Pinto, Président
M. Osman
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 538 : Barabas

(Barabas contre le Secrétaire
général de l'Organisation des
Nations Unies)
(Demande d'indemnisation présentée
par un fonctionnaire de
l'Organisation des Nations Unies au
motif que lors de la réorganisation
du Département de l'information, le
processus de sélection des candidats
pour pourvoir les postes comportait
des défauts et que cela lui a causé
un préjudice.)
Jugement AT/DEC/513

Genève, du 15 au 22 mai 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Sen
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 539 : Daw Than Tin

(Daw Than Tin contre le Secrétaire
général de l'Organisation des
Nations Unies)
(Demande d'indemnisation présentée
par la veuve d'un ancien
fonctionnaire de l'Organisation des
Nations Unies en raison du décès de
son époux et au motif que
l'Administration n'a pas instruit
l'affaire de manière appropriée.)
Jugement AT/DEC/505

New York, du 14 au 26 février 1991

M. Pinto, Président
M. Osman
M. Ken

* * *

Affaire No 540 : Coulibaly

(Coulibaly contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'un ancien fonctionnaire du PNUD tendant à ce qu'un complément de salaire et d'indemnités lui soit versé.)
Jugement AT/DEC/504

New York, du 14 au 26 février 1991

M. Osman, assurant la présidence
M. Sen
M. Voicu

* * *

Affaire No 542 : Korb

(Korb contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande de réintégration et/ou d'indemnisation présentée par une ancienne fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies alléguant que la décision du Secrétaire général de ne pas renouveler son engagement pour une durée déterminée a été motivée par des appréciations de son comportement professionnel discriminatoires, infondées et entachées de partis pris.)
Jugement AT/DEC/512

New York, du 15 février au 1er mars 1991

M. Osman, assurant la présidence
M. Kean
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 546 : Upadhya

(Upadhya contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande présentée par un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies en faveur duquel le Tribunal a rendu son jugement No 401 du 12 novembre 1987, tendant à obtenir une indemnisation et/ou l'exécution de l'obligation invoquée au motif qu'il n'a pas été promu à la classe D-1. Allégation selon laquelle le défendeur a continué d'entraver la carrière du requérant et demande tendant à ce qu'il soit ordonné de trouver un poste D-1 approprié pour le requérant. Allégation selon laquelle le requérant a été privé du droit d'être choisi par un organe indépendant établi après consultations avec l'organe représentant le personnel approprié. Contestation du système de gestion des vacances de poste.)
Jugement AT/DEC/537

New York, du 15 octobre au 1er novembre 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Osman

* * *

Affaire No 547 : Camara

(Camara contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande de réintégration présentée par un ancien fonctionnaire du PNUD renvoyé pour faute.)
Jugement AT/DEC/510

New York, du 12 au 28 février 1991

M. Pinto, Président
M. Osman
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 550 : Labben

(Labben contre le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)
(Demande présentée par un participant à la Caisse des pensions alléguant qu'il avait droit à une pension d'invalidité en application de l'article 33 des statuts de la Caisse des pensions)
Jugement AT/DEC/523

Genève, du 13 au 30 mai 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Sen

* * *

Affaire No 551 : Van Branteghem

(Van Branteghem contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation présentée par un ancien fonctionnaire du PNUD en faveur duquel le Tribunal a rendu son jugement No 439. Allégation selon laquelle le jugement n'a pas été correctement exécuté par le défendeur.)

Genève, du 15 au 29 mai 1991

M. Osman, assurant la présidence
M. Kean
M. Voicu

* * *

Affaire No 552 : Lukas

(Lukas contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation et/ou d'exécution de l'obligation invoquée présentée par un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies qui n'a pas été choisie pour un poste P-4 lors de la réorganisation de son département (Département de l'information). Allégation selon laquelle sa candidature au poste P-4 en question n'a pas été examinée pleinement et équitablement; le fait

qu'elle n'a pas été choisie sur la liste de candidats qualifiés a résultat de facteurs non pertinents et en ne la choisissant pas pour une promotion à un poste P-4, le défendeur a violé les règles qu'il avait lui-même établies.)
Jugement AT/DEC/544

New York, du 16 octobre au 8 novembre 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Kean
M. de Posadas Montero

* *

Affaire No 554 : Brewster

(Brewster contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation présentée par un fonctionnaire de la CNUCED alléguant qu'en le mutant d'un poste de la CNUCED à un autre poste de grade équivalent, le défendeur a violé ses droits.)
Jugement AT/DEC/518

Genève, du 6 au 29 mai 1991

M. Osman, assurant la présidence
M. Kean
M. Voicu

* * *

Affaire No 555 : Khan

(Khan contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation et/ou de réintégration présentée par un ancien fonctionnaire de l'UNICEF. Demande tendant à l'annulation de la décision du Secrétaire général de renvoyer le requérant pour faute.)
Jugement AT/DEC/515

Genève, du 14 au 27 mai 1991

M. Pinto, Président
M. Osman
M. Kean

* * *

Affaire No 556 : Bentaleb

(Bentaleb contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation et d'exécution de l'obligation invoquée présentée par un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies alléguant que son nom aurait dû être inscrit au tableau d'avancement à la classe P-5 (administrateur hors classe) pour 1986 et qu'il aurait dû être promu à cette classe.)
Judgement AT/DEC/539

New York, du 22 octobre au 4 novembre 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Osman

* * *

Affaire No 557 : Satite
Affaire No 564 : Williams

[Satite et Williams contre le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI)]
(Demande présentée par d'anciens agents des services généraux de l'OMI alléguant que la méthode utilisée pour calculer leur classe et leur échelon lors de leur promotion à la catégorie des administrateurs n'était pas conforme au statut et au règlement du personnel de l'OMI.)
Judgement AT/DEC/516

Genève, du 8 au 28 mai 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Osman
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 558 : Dey

(Dey contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande de réintégration et/ou d'indemnisation présentée par un agent des services généraux de l'Organisation des Nations Unies renvoyé pour faute.)
Jugement AT/TC/529

New York, du 14 au 21 octobre 1991

M. Pinto, Président
M. Osman
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 559 : Yougbare

(Yougbare contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'un ancien agent des services généraux du PNUD tendant à l'annulation d'une décision par laquelle le Secrétaire général l'a renvoyé pour faute.)
Jugement AT/DEC/525

Genève, du 7 au 31 mai 1991

M. Pinto, Président
M. Osman
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 560 : Pennachi

(Pennachi contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'un agent des services généraux de l'UNICEF tendant à l'annulation d'une décision du défendeur de la suspendre sans traitement pendant un mois.)
Jugement AT/DEC/542

New York, du 16 octobre au 7 novembre 1991

M. Osman, assurant la présidence
M. Voicu
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 561 : Hallin

(Hallin contre le Comité mixte de la
Caisse commune des pensions du
personnel des Nations Unies)
(Demande d'un participant à la
Caisse des pensions alléguant qu'il
a droit à une pension d'invalidité
en application de l'article 33 des
statuts de la Caisse.)
Jugement AT/DEC/531

Genève, du 13 au 27 mai 1991
New York, 22 et 23 octobre 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Sen

* * *

Affaire No 562 : Ibarria

(Ibarria contre le Secrétaire
général de l'Organisation des
Nations Unies)
(Demande d'indemnisation et/ou
d'exécution de l'obligation invoquée
présentée par un fonctionnaire de
l'Organisation des Nations Unies
alléguant que le Comité de recours
en matière de classement des emplois
d'agent des services généraux a
incorrectement classé son poste;
allégation selon laquelle son poste
devrait être classé G-7 dans le
cadre de la nouvelle structure à
sept échelons, avec effet rétroactif
à compter du 1er janvier 1985.)
Jugement AT/DEC/541

New York, du 17 octobre au 7 novembre 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Kean
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 563 : Desta

(Desta contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation présentée par un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies alléguant qu'il avait droit à être promu à la classe P-3 avec effet rétroactif à compter de janvier 1985.)
Jugement AT/DEC/520

Genève, du 10 au 29 mai 1991

M. Ackerman, assurant la présidence
M. Osman
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 565 : Salinas

(Salinas contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation et/ou de réintégration présentée par un ancien fonctionnaire de la catégorie des services généraux de l'Organisation des Nations Unies à l'engagement duquel il a été mis fin.)
Jugement AT/DEC/530

New York, du 17 au 23 octobre 1991

M. Pinto, Président
M. Osman
M. Kean

* * *

Affaire No 566 : Al-Atraqchi

(Al-Atraqchi contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies alléguant que sa candidature à un poste D-1 n'a pas été pleinement examinée et qu'étant donné que le Secrétaire général n'a pas suspendu l'application de la disposition 104.14 du Règlement du personnel

concernant les procédures de
nomination et de promotion, le
système de gestion des vacances de
poste est illégal.)
Jugement AT/DEC/538

New York, du 15 octobre au 1er novembre 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Osman

* * *

Affaire No 567 : Araim

(Araim contre le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande présentée par un
fonctionnaire de l'Organisation des
Nations Unies tendant à l'annulation
d'une décision de pourvoir un
poste D-1 selon les méthodes de
recrutement établies par la
résolution 35/210 de l'Assemblée
générale. Allégation selon laquelle
la décision de ne pas prendre la
candidature du requérant en
considération en raison de sa
nationalité violait le paragraphe 3
de l'Article 101 de la Charte.)
Jugement AT/DEC/533

New York, du 22 au 28 octobre 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Kean

* * *

Affaire No 568 : Mateu

(Mateu contre le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'un agent des services
généraux de l'Office des
Nations Unies à Genève alléguant
qu'il a droit au remboursement des
taxes scolaires imposées par le
canton de Genève, alors même qu'à
l'époque où il a formulé sa demande
son fils était âgé de plus de 21 ans
et n'était plus une personne à sa

charge en vertu du Règlement du
personnel.)

Jugement AT/DEC/543

New York, du 14 octobre au 7 novembre 1991

M. Pinto, Président

M. Osman

M. Voicu

* * *

Affaire No 569 : Dewey

(Dewey contre le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation et/ou de
réintégration présentée par un
ancien fonctionnaire du Haut
Commissariat des Nations Unies pour
les réfugiés alléguant que le
renouvellement de son engagement par
l'ancien Haut Commissaire était
légitime et que l'annulation de
cette décision par le Secrétaire
général constituait une violation
injustifiée et arbitraire de ses
conditions d'emploi.)

Jugement AT/DEC/526

New York, du 7 au 31 mai 1991

M. Pinto, Président

M. Ackerman

M. Osman

* * *

Affaire No 570 : Saeed

(Saeed contre le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'indemnisation présentée
par un ancien agent des services
généraux de l'UNICEF alléguant que
son engagement pour une durée
déterminée aurait dû être renouvelé
et que la décision de ne pas le
renouveler était entachée de

préjudice ou irrégulièrement
motivée.)
Jugement AT/DEC/521

Genève, du 14 au 29 mai 1991

M. Osman, assurant la présidence
M. Kean
M. de Posadas Montero

* * *

Affaire No 572 : Isaacs

(Isaacs contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande d'une ancienne fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies qui avait été employée par l'UNITAR au titre d'une série de lettres d'engagement et en la faveur de laquelle le Tribunal a rendu son jugement No 423 le 26 octobre 1988. Allégation de la requérante selon laquelle elle avait droit de participer au régime subventionné d'assurance maladie après la cessation de service prévu par l'Organisation des Nations Unies, alors même qu'elle n'avait pas été affiliée au régime d'assurance maladie de l'ONU pendant le nombre d'années requis avant son départ à la retraite.)
Jugement AT/DEC/540

New York, du 15 octobre au 5 novembre 1991

M. Pinto, Président
M. Osman
M. Voicu

* * *

Affaire No 582 : Han

(Han contre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)
(Demande de réintégration présentée par un ancien fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies (de nationalité chinoise) qui était dans la même situation contractuelle que les requérants dans l'affaire ayant donné lieu au jugement No 482;

allégation du requérant selon laquelle sa requête devait être déclarée recevable alors même qu'elle n'avait pas été présentée dans les délais.)

Jugement AT/DEC/527

Genève, du 10 au 31 mai 1991

M. Pinto, Président

M. Ackerman

M. Osman

* * *

Affaire No 588 : Christy

Affaire No 589 : Thorstensen

Affaire No 590 : White

(Christy, Thorstensen et White contre le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)

(Demande présentée par d'anciens participants à la Caisse des pensions alléguant que l'application par la Caisse de la nouvelle méthode d'ajustement de la rémunération considérée aux fins de la pension instituée par l'Assemblée générale a entraîné une réduction rétroactive de leur rémunération considérée aux fins de la pension.)

Jugement AT/DEC/546

New York, du 24 octobre au 14 novembre 1991

M. Pinto, Président

M. Ackerman

M. Kean

* * *

Affaire No 601 : Shatilova

[Shatilova contre le Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)]

(Demande présentée par une ancienne fonctionnaire de l'OACI, de nationalité soviétique, alléguant qu'elle avait droit au renouvellement de son engagement pour une durée déterminée et qu'en ne renouvelant pas cet engagement,

le Secrétaire général a violé la
(Convention de Chicago et la Charte.)
Jugement AT/DEC/535

New York, du 21 au 29 octobre 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Osman

* * *

Affaire No 605 : Kravchenko

[Kravchenko contre le Secrétaire
général de l'Organisation de
l'aviation civile internationale
(OACI)]
(Demande présentée par un ancien
fonctionnaire de l'OACI, de
nationalité soviétique, alléguant
qu'il avait droit au renouvellement
de son engagement pour une durée
déterminée et qu'en ne renouvelant
pas cet engagement, le Secrétaire
général a violé la Convention de
Chicago et la Charte.)
Jugement AT/DEC/536

New York, du 21 au 29 octobre 1991

M. Pinto, Président
M. Ackerman
M. Osman

* * *

On peut se procurer le texte des jugements à la distribution des documents.

/...

V. SESSIONS PREVUES POUR 1992

6. Eu égard au nombre d'affaires dont il était déjà saisi, le Tribunal a décidé que sa première session ordinaire, visée au paragraphe 2 de l'article 6 de son règlement, se tiendrait à l'Office des Nations Unies à Genève à partir du 1er juin 1992 et que sa deuxième session se tiendrait au Siège durant le dernier trimestre de l'année 1992, conformément aux articles 5.1 et 6.2 de son règlement.

7. Le Tribunal se doit de répéter, avec plus de vigueur encore que dans ses notes précédentes, qu'il s'inquiète du nombre croissant des affaires portées devant lui, qui fait qu'il a déjà dû siéger pendant plus longtemps que par le passé et qui l'a obligé à se réunir trois fois en 1991 en raison du nombre limité d'affaires qu'il peut examiner à chaque session.

8. Le Tribunal a demandé au Secrétaire général deux postes supplémentaires : un poste d'administrateur de la classe P-3, pour un secrétaire assistant du Tribunal, et un poste d'agent des services généraux pour achever l'informatisation de l'index des décisions et permettre d'éviter un arriéré des affaires. Le Secrétaire général a mis ces postes à la disposition du Tribunal à titre provisoire en 1991, mais le Tribunal espère que les postes en question le seront désormais à titre permanent.

